

Vente directe

Du 1^{er} juillet jusque fin octobre, la direction de Buffalo Grill a donné l'autorisation à l'association Consommer juste, fondée par Pierre Priolet de vendre des f&l sur parkings.

Des f&l vendus par les producteurs locaux sur les parkings des Buffalo Grill

« Cette opération de vente de f&l sur les parkings des Buffalo Grill s'est décidée en cinq semaines, explique Pierre Priolet, producteur de pommes et poires dans la région d'Avignon à Caumont. Après être passé à la télévision, il m'a semblé évident qu'il fallait faire quelque chose pour fédérer le monde agricole. C'est le président du directoire de Buffalo Grill qui m'a appelé en me disant "Je veux faire quelque chose pour vous". Et nous avons eu l'idée de vendre nos produits sur leurs parkings. » En effet à partir du 1^{er} juillet et jusque fin octobre, les 300 restaurants Buffalo Grill disposant d'un parking proposeront un espace (idéal pour un étal de 3 m de long) entre 9 h et 19 h tous les jours pour que des producteurs du département du restaurant vendent leurs fruits et légumes aux consommateurs, une vente au déballage en quelque sorte. « L'idée n'est pas de faire une usine à gaz. Cette opération je ne la fais pas pour moi mais pour les jeunes agriculteurs et pour faire comprendre aux consommateurs que c'est n'est pas possible de travailler à perte. » Et Pierre Priolet se disait confiant quant à la réaction de la grande distribution. « Je pense qu'ils vont comprendre notre démarche. C'est la seule alternative qu'ils ont. » Contactée, la FCD n'a pas souhaité faire de commentaires sur cette opération. Sur la question des prix des f&l qui seront vendus directement par les producteurs, Pierre Priolet indique : « si le marché est rémunérateur nous vendrons au prix du marché. En revanche s'il ne l'est pas, nous vendrons au prix du marché majoré de 30 % pour ne jamais vendre

nos fruits et légumes à perte. » Déjà l'association de Pierre Priolet, "Consommer juste" a reçu le soutien de plusieurs lycées agricoles quant à la mise en place de l'opération ainsi que de Maisons familiales. A ce jour, déjà 40 restaurants étaient partants dès le 1^{er} juillet et l'association table sur 200 restaurants engagés d'ici le mois d'août. Par ailleurs, Buffalo Grill soutient financièrement l'opération en offrant le repas aux producteurs venus vendre sur leurs parkings. Budget global prévu par le groupe: 372 000 €. Et Buffalo Grill ne cachait pas sa volonté d'organiser en septembre, à l'occasion de ses 30 ans d'existence, une fête des producteurs pour dynamiser les ventes. ■

Anne-Solveig Malmasson

Ventes au déballage, ce que dit la loi

Selon l'article de loi L 310-2 du code du commerce, les ventes de marchandises effectuées sur des emplacements non destinés à la vente au public sont considérées comme ventes au déballage. Elles doivent donc faire l'objet d'une déclaration de l'organisateur auprès du maire de la commune dans laquelle la vente est prévue. Sans cette déclaration, il est passible d'une amende de 15 000 €. Par ailleurs, les ventes au déballage ne peuvent excéder deux mois par année civile sur un même lieu. ■ A.-S. M.